

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LIEUSAIN

Séance du 17 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	8	11

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente.

Date de la convocation : 10.06.2026

document exécutoire par avoir été reçu par
Le représentant de l'Etat/Le 02107/2026
et affiché le 08/07/2026

Fait à LIEUSAIN, le 08/07/2026
Par déléguation
Sandrine Coffi
responsable du CCAS

PRESENTS : Mme Céline ARPACI, Mme Fernanda BETHUNE, M. Bernard CAMPEIS, M. Philippe LAUBERTHE, Mme Valérie LENGARD, M. Christian MARCEAU, M. Jean-Paul MARET, Mme Judicaëlle MBAMA NGANKOUA.

PROCURATIONS : M. Michel BISSON pouvoir à Mme Valérie LENGARD, M. Stéphane STOLZ pouvoir à M. Bernard CAMPEIS, Mme Nadine HULIN pouvoir à M. Jean-Paul MARET.

ABSENTS : Mme Laila AMEUR, M. Serge PROVENZANO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fernanda BETHUNE.

Objet :

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Rapporteur : Valérie LENGARD

N° 09.2026

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31,

VU l'ordonnance n°2025-526 du 13 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

VU l'instruction comptable et budgétaire M57,

VU le budget primitif 2025,

VU le compte financier unique pour l'année 2025 et son rapport de présentation,

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,
CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver le compte financier unique de l'exercice 2025, lequel arrête les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	242 878,57 €	217 642,80 €	- 25 235,77 €
Excédent de fonctionnement 2024		109 394,85 €	109 394,85 €
Résultat cumulé de fonctionnement			84 159,08 €

	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	220,68 €	400,76 €	180,08 €
Excédent d'investissement 2024		8 358,92 €	8 358,92 €
Résultat cumulé d'investissement			8 539,00 €

Article 2 : De constater les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 4 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Pour extrait conforme,
Lieusaint, le 17 juin 2026



Fernanda BETHUNE

Secrétaire de séance



Michel BISSON

Président du CCAS

Le Président :

> Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
> Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
ARRETE ET SIGNATURES

Département de Seine-et-Marne
Service de gestion comptable de Melun
COMMUNE DE LIEUSAIN

CFU 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres absents : 2
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 10/06/2026

Présenté par Valérie LENGARD, Vice-Présidente du CCAS

A Lieusaint, le 17/06/2026

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire,
A Lieusaint, le 17/06/2026

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BISSON

Mme LENGARD

M MARET

M. CAMPEIS

Mme ARPACI

Mme HULIN

Mme MBAMA NGANKOUA

M. MARCEAU

M LAUBERTHE

M PROVENZANO

M. STOLZ

Mme BETHUNE

Mme AMEUR

Certifié exécutoire par le Président du CCAS, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication, le

A Lieusaint, le 17/06/2026

LE PRESIDENT DU CCAS,
M. BISSON



